



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ DU CONSEIL ACADÉMIQUE DES LANGUES RÉGIONALES

**Le Recteur de la Région Académique Bretagne,
Recteur de l'Académie de Rennes,
Chancelier des Universités de Bretagne,**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L121-3, L 312-10, L 314-1 et D312-33 et suivants ;
Vu l'arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, en date du 19 avril 2002, fixant la liste des académies dans lesquelles est créé un conseil académique des langues régionales ;
Vu l'arrêté rectoral du 19 décembre 2019 portant composition du conseil académique des langues régionales au sein de l'académie de Rennes ;
Vu les propositions des collectivités territoriales, des associations et des organismes sollicités ;
Vu le règlement intérieur adopté le 30 juin 2020 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Conseil Académique des Langues Régionales est présidé par le Recteur d'académie.

Article 2 : Sont nommés, membres du Conseil Académique des Langues Régionales, représentants de l'administration :

TITULAIRES

Monsieur Frédéric FABRE

Directeur académique des services de l'Éducation nationale
des Côtes d'Armor

Madame Catherine MOALIC

Directrice académique des services de l'Éducation nationale
du Finistère

Monsieur Marc TEULIER

Directeur académique des services de l'Éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Stéphane CARON

Directeur académique des services de l'Éducation nationale
du Morbihan

Monsieur Nicolas TOCQUER

Directeur de l'INSPE de Bretagne

Monsieur Marc GIMONET

Directeur territoriale du Réseau CANOPÉ
Bretagne Pays de la Loire

Monsieur Gilles SICHE

IA-IPR de Langues et cultures régionales

Monsieur Thomas LOYER

IEN LCR – Département des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine

Madame Isabelle LE NABAT

IEN LCR – Département du Morbihan

SUPPLÉANTS

Valérie LECOEUR

Inspectrice de l'Éducation nationale adjointe au DASEN des
Côtes d'Armor en charge du premier degré

Monsieur Vincent LARZUL

Secrétaire général adjoint de l'Académie

Madame Isabelle DESILLIERE

Directrice académique adjointe des services de l'Éducation
nationale d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Claude ROUSSEAU

Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint à la DASEN du
Morbihan en charge du premier degré

Monsieur Erwan LE PIPEC

INSPE de Bretagne

Madame Annette GOURVIL

Directrice territoriale adjointe du réseau CANOPÉ
Bretagne Pays de la Loire

Monsieur Philippe CADET

Doyen des IA-IPR

Madame Karine BISTER

Cheffe de la division de la vie des établissements

Madame Gaële HERBERT-BARSE

IEN Langues vivantes – Côtes d'Armor

Monsieur Erwan HUPEL
Professeur de Breton – Université Rennes 2

Monsieur Ronan CALVEZ
Professeur de Breton – Université de Bretagne Occidentale

Madame Isabelle CHARDONNIER
Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne

Monsieur Ronan L'HOURE
Département de breton et celtique – Université Rennes 2

Madame Elisa BLEUNVEN
Coordinatrice pédagogique – 1^{er} degré bilingue

Madame Enora OULC'HEN
Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne

Article 3 : Sont nommés membres du Conseil Académique des Langues Régionales, représentant les établissements scolaires et les associations de parents d'élèves :

En qualité de représentants des parents d'élèves

TITULAIRES

FCPE

Madame Judith CASTEL
Monsieur Yann CASSIN
Madame Maud LE ROSCOUËT

PEEP

A POURVOIR

APEL DE BRETAGNE

Madame Marie-Annick MUSELLEC
Madame Virginie THEBAUD

SUPPLÉANTS

Madame Emeline DESCHAMPS
Madame Rachel LE BIHAN
Madame Morgane LEFEBVRE

A POURVOIR

Monsieur Christian JOSSE
Madame Virginie TEXIER

En qualité de représentants des établissements scolaires

TITULAIRES

FSU

Madame Cécile MORVAN
Madame Sklaerenn NOISEL
Madame Marina NEDELLEC

SGEN CFDT

Madame Sandrine ABALAIN

FNEC-FP-FO

A POURVOIR

UNSA

Monsieur Tanguy JOUAULT

SUPPLÉANTS

Monsieur Jean-Pierre DEREDEL
Monsieur Mathieu ANDRE
Monsieur Harry RENNER

Madame Gwenola LE COZ

A POURVOIR

Monsieur Yves BECHARIA

Article 4 : Sont nommés membres du Conseil Académique des Langues Régionales, représentant les collectivités locales de rattachement et les mouvements associatifs :

En qualité de représentants des mouvements associatifs

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

DIWAN

Monsieur Yann UGUEN
Président du Réseau DIWAN

Monsieur Grégor MAZO
Co-directeur du Réseau DIWAN

DIV YEZH

Monsieur Jean-Christophe MOREAU

Monsieur Eddy PENVEN

DIVASKELL BREIZH

Monsieur Maxime GANDRIAU
Président de Divaskell Breizh

Monsieur Gwenegan CAOUISSIN

KELENNOMP !

Monsieur Renan KERBIQUET

Monsieur Hervé GENTY

OPLB

Monsieur Paul MOLAC

Monsieur Fulup JAKEZ

Association des enseignants de gallo

Madame Christine TROCHU

Monsieur Régis AUFRAY

En qualité de représentants des collectivités locales

Monsieur Rémy GUILLOU
Maire de Plouisy – Côtes d'Armor

Monsieur Fabrice DALINO
Maire de Montfort sur Meu – Ille-et-Vilaine

Madame Suzanne NOLL
Adjointe au Maire de Saint-Renan – Finistère

Monsieur Jean-Luc BLEHER
Maire de Guer – Morbihan

Madame Aline CHEVAUCHER
Conseillère départementale du Finistère

Monsieur Jean-René CARFANTAN
Conseiller départemental des Côtes d'Armor

Monsieur Ronan LOAS
Vice-Président du Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Denez MARCHAND
Conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Christian TROADEC
Conseiller régional de Bretagne

Monsieur Ronan PICHON
Conseiller régional de Bretagne

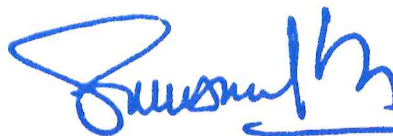
Madame Kaourintine HULAUD
Conseillère régionale de Bretagne

Madame Forough DADKHAH
Conseillère régionale de Bretagne

Article 5 : Madame la Secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 25 septembre 2024

Le Recteur de l'Académie



Emmanuel ETHIS